



COÉLYS
Études et Mesures Hygiène et Environnement

1 rue de la Chapelle – 60000 ALLONNE
☎ : 03 448 448 60 - 📠 : 03 448 448 90
E-mail : coelys@coelys.fr - www.coelys.fr

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



Site de Villers Saint-Paul (60)

*Référence du rapport : R-22-09-031 (RNT) – Rév4
Annule et remplace le rapport R-22-09-031 (RNT) – Rév3*

Etude effectuée par : A. Davin (COÉLYS)

Etude demandée par : R. Plevent (CHEMOURS)

Ce rapport comporte 14 pages hors annexes

**Le présent document forme un ensemble indissociable.
Il ne peut être utilisé et reproduit que sous sa forme intégrale.**

	Rédigé par	Révisé par	Approuvé par
	Mars 2023		
COÉLYS	A. Davin Ingénieur Projets	A. Péan Directeur	A. Péan Directeur

SOMMAIRE

I. RAPPELS – CADRE DE L'ETUDE.....	3
I.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE D'IMPACT.....	3
I.2. IMPLANTATION ET DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	3
I.3. CONTEXTE ADMINISTRATIF.....	5
I.3.1. Classement Loi sur l'eau.....	5
I.3.2. Classement ICPE	5
II. ETAT INITIAL.....	6
III. ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES.....	7
III.1. IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT	7
III.1.1. Impact sur l'eau.....	7
III.1.2. Impact sur l'air.....	9
III.1.3. Odeurs	9
III.1.4. Sols	9
III.1.5. Bruit et vibrations.....	10
III.1.6. Trafic routier	10
III.1.7. Impact visuel.....	10
III.1.8. Emissions lumineuses	10
III.1.9. Impact sur les déchets.....	10
III.1.10. Impact sur la faune et la flore.....	11
III.1.11. Gestion de l'énergie.....	11
III.1.12. Impact sur le Climat	11
III.1.13. Démarche intégrée d'évaluation du risque sanitaire	12
III.1.14. Effets cumulés du projet avec d'autres projets	13
III.2. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	13
III.3. COUT DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	14
III.4. CONFORMITE AUX MEILLEURS TECHNIQUES DISPONIBLES	14

I. RAPPELS – CADRE DE L'ETUDE

I.1. Objectifs de l'étude d'impact

La présente étude d'impact a pour objectifs :

- De susciter la prise de conscience du pétitionnaire (maître d'ouvrage ou exploitant) sur l'adéquation ou non de l'exploitation de l'établissement avec le site retenu ;
- De donner aux autorités administratives les éléments propres à se forger une opinion sur l'exploitation de l'établissement et de leur fournir des moyens de contrôle ;
- D'informer le public et les associations, les élus et les conseils municipaux ;
- De permettre d'apprécier les conséquences de l'exploitation de l'établissement sur l'environnement.

Cette étude présente :

- L'analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- L'analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents de l'exploitation de l'établissement sur l'environnement et l'analyse de l'origine, de la nature et de la gravité des impacts et des inconvénients susceptibles de résulter de l'exploitation ;
- L'évaluation des effets sur la santé ;
- L'analyse des effets cumulés de l'exploitation du site, avec d'autres projets connus ;
- L'esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, l'établissement présenté a été retenu ;
- Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité de l'exploitation du site avec les schémas d'aménagement et de gestion des territoires ;
- Les mesures prévues pour éviter ou supprimer les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine et pour compenser ou réduire les effets n'ayant pu être évités, ainsi que leurs coûts,
- La conformité du site aux Meilleures Techniques Disponibles définies par l'UE.

I.2. Implantation et description de l'activité

La société CHEMOURS exploite actuellement une usine de production de dérivés fluorés fonctionnels (tensioactifs pour mousse d'extinction, substances de protection de surface utilisées pour produits imperméabilisants et anti-tâches) au sein de la plateforme chimique de Villers Saint-Paul (60).

Le site souhaite s'agrandir pour implanter une usine de fabrication de produits NafionTM (divers produits sous forme de granulés, de solutions ou de membranes) destinés au marché de l'hydrogène vert. Les différentes étapes de production et produits finis sont illustrées sur le schéma en page suivante.

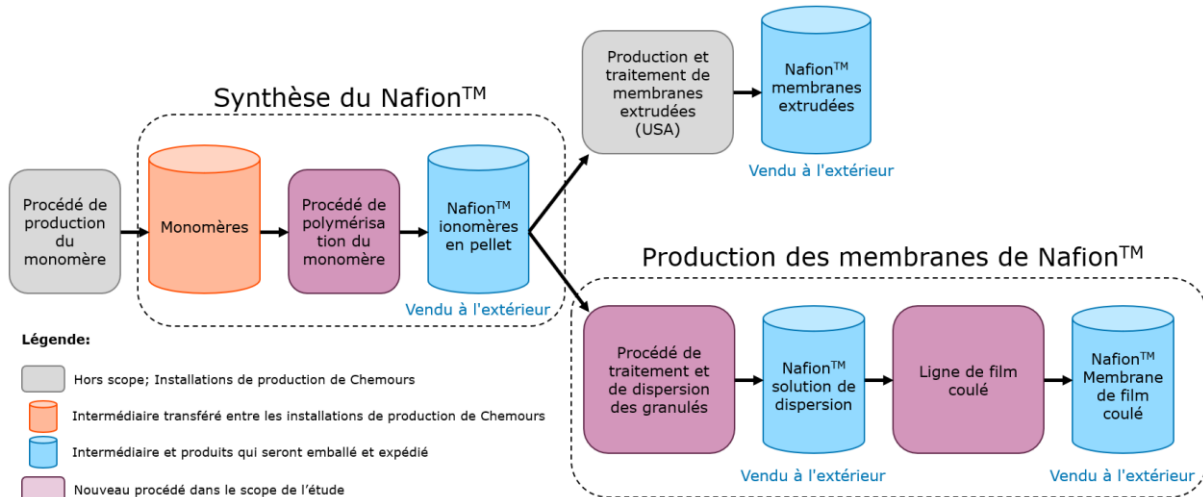


Figure 1 : Schémas blocs des procédés de production du Nafion™

Ces produits Nafion™ entrent dans la fabrication des membranes échangeuses de protons notamment présentes dans les installations de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène est dit « vert » lorsque l'électricité utilisée pour l'électrolyse de l'eau provient de sources renouvelables (éolien, photovoltaïque, etc). On retrouve également ces membranes Nafion™ dans les moteurs à hydrogène où elles permettent inversement de fournir de l'énergie à partir de l'hydrogène. La nouvelle usine comprend également un important dispositif de traitement des rejets atmosphériques, ainsi qu'une installation de traitement des eaux usées de process avant envoi à la station d'épuration de la plateforme. L'ensemble de ces modifications correspond au projet MAUI.

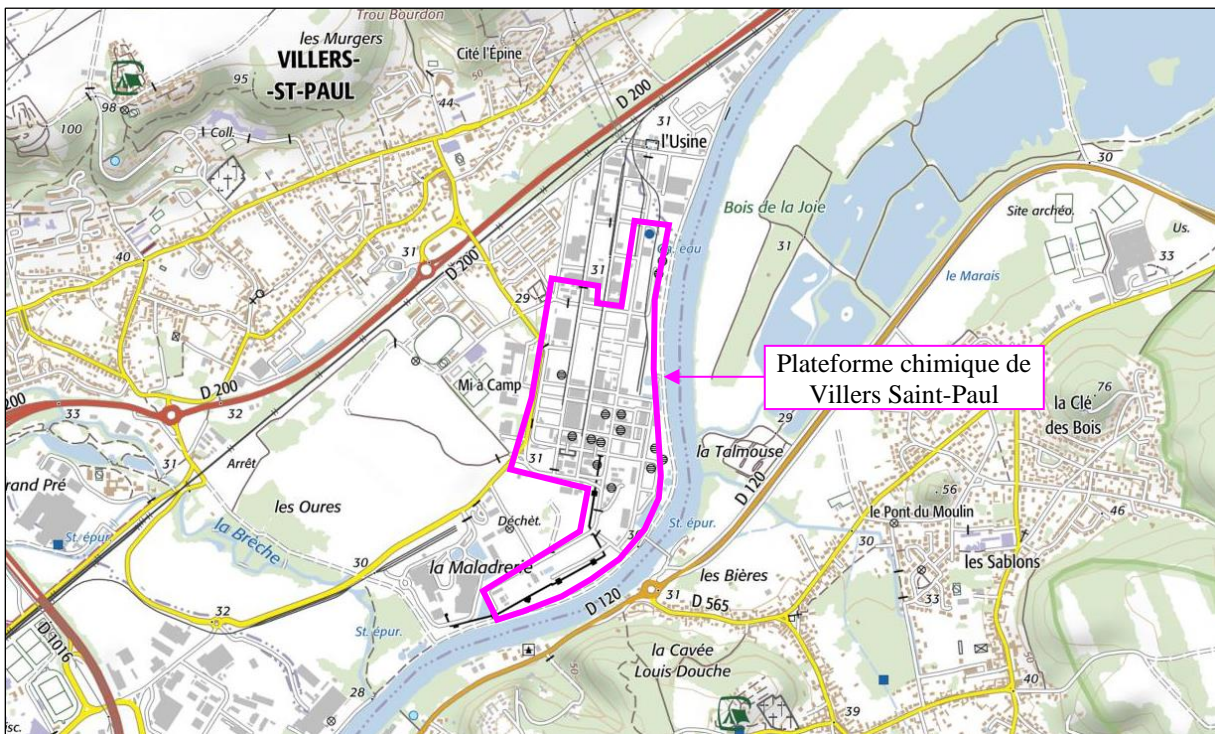


Figure 2 : Localisation de la plateforme chimique de Villers Saint-Paul

I.3. Contexte administratif

I.3.1. Classement Loi sur l'eau

Le projet MAUI est soumis à la réglementation Loi sur l'eau du fait des constructions nouvelles en zone inondable. Le projet relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3.2.2.0 (installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau) et du régime de la déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 (mise en place de piézomètres). Aucune autre rubrique de la nomenclature Loi sur l'eau n'est concernée par le projet du fait que ce dernier ne comprend notamment pas les ouvrages/installations suivants :

- Pas de rejets directs dans le milieu naturel,
- Pas de création de bassins / plans d'eau.

I.3.2. Classement ICPE

Le site CHEMOURS est actuellement un site SEVESO seuil bas et IED au titre des rubriques 3420 d (fabrication en quantité industrielle de sels inorganiques) et 3410 k (fabrication en quantité industrielle de tensioactifs).

Le projet contribue à faire passer le site sous le statut SEVESO seuil haut du fait de la rubrique 4110.2 (Toxicité aiguë catégorie 1, substance liquide) du fait notamment du stockage d'acide fluorhydrique en solution issu du traitement des rejets atmosphériques.

Par ailleurs, le projet concerne deux nouvelles rubriques IED : la rubrique 3410 h (fabrication de polymères) pour la fabrication des ionomères NafionTM et la rubrique 3670 (traitement de surface à l'aide de solvants organiques) pour la ligne de coulée des membranes NafionTM.

Le projet relève également de la rubrique 3420 b, en raison de la production *in fine* d'acide fluorhydrique, qui sera stocké sur site avant d'être expédié vers le site CHEMOURS de Dordrecht (Pays-Bas) qui s'en servira comme matières premières (économie circulaire).

Parmi les autres rubriques créées par le projet MAUI, figurent une rubrique 47xx, ainsi que les rubriques 1978.8 (consommation de solvant) pour l'utilisation d'éthanol et de propanol, 1510 (stockage de matières combustibles en entrepôt couvert) pour le stockage en entrepôts des matières premières (films, granulés), des produits finis (membranes NafionTM) et des emballages (cartons et palettes) et 2925 (atelier de charge d'accumulateurs). Le projet relève du régime de la déclaration pour ces trois rubriques.

II. ETAT INITIAL

Le tableau suivant résume la sensibilité de l'environnement du site.

	Etat initial	Remarques
Paysage	-	Le site est implanté en zone industrielle
Topographie	Situé en fond de vallée de l'Oise. Altitude à 30 m NGF	-
Ecosystème	3 ZNIEFF sont situées à moins de 4 km du site, 4 zones Natura 2000 sont situées à moins de 10 km de la plateforme.	Le site n'est pas implanté dans le périmètre d'une zone naturelle
Géologie	Le site CHEMOURS se situe sur des alluvions récents	-
Hydrologie Hydrographie	La plateforme est située en bordure de la rivière Oise. Le terrain sur lequel est implantée la société CHEMOURS n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.	Présence de plusieurs piézomètres sur la plateforme
Conditions climatiques	Moyenne des minimales : 6,8°C Moyenne des maximales : 15,7°C Moyenne de 662,2 mm de pluie par an. Vents orientés majoritairement Nord-Est - Sud-Ouest.	-
Sismologie	Zone de sismicité 1 (risque très faible)	-
Air	Le site se situe dans la zone industrielle, dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air aux alentours.	-
Acoustique	Les principales sources sonores au voisinage du site sont : - les voies de circulation (RD 200) et la voie ferrée - la zone industrielle.	Une campagne de mesures a été réalisée sur la plateforme (2017).
Influence de l'Homme sur le milieu	L'habitation la plus proche se situe à environ 400 m au Nord-Ouest du site, L'ERP le plus proche (stade) est à environ 380 m à l'Ouest du site CHEMOURS.	Le site est implanté en zone industrielle.
Urbanisme	Le site est situé en zone UIaz	-
Risques naturels	Le site est concerné par l'aléa inondation avec une hauteur d'eau maximale de 0,5 m.	-

Tableau 1 : Sensibilité environnementale

III. ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGÉES

III.1. Impact des activités sur l'environnement

III.1.1. Impact sur l'eau

Le projet entraîne une hausse de la consommation en eau brute et en eau déminéralisée de respectivement 7 500 m³ et 142 000 m³/an.

L'eau brute et l'eau déminéralisée sont utilisées pour des usages industriels.

L'essentiel des consommations actuelles d'eau brute est utilisé pour les essais du système de protection incendie et pour le maintien en température des cylindres de chlore. L'eau déminéralisée est utilisée dans les synthèses réactionnelles proprement dites, pour l'appoint en eau du circuit de refroidissement et pour le lavage des sols.

Dans le cadre du projet MAUI, l'eau brute servira au système incendie. A noter que toute l'eau brute utilisée sera renvoyée *in fine* dans le milieu naturel après traitement par la station d'épuration de la plateforme. L'eau déminéralisée servira pour près de 50% aux tours aérorefrigérantes, 28% environ de la consommation d'eau alimentera le système de traitement des effluents gazeux fluorés (scrubber HF), 16% servira au process de l'atelier Polymères... Le reste se répartit entre l'atelier Dispersion (fabrication des produits NafionTM sous forme de solutions liquides) et le scrubber TFE/CO₂.

Avec la hausse de personnel (environ 80 personnes en plus des 60 personnes actuellement), le projet va également engendrer une hausse de la consommation d'eau potable (sanitaires et locaux sociaux) de l'ordre de 2 000 m³/an.

Compte tenu des nouvelles installations et nouvelles productions envisagées, la consommation d'eau globale (potable, brute, déminéralisée) du site va augmenter de 151 500 m³ par an.

Des mesures sont déjà en place sur le site actuel pour limiter les consommations d'eau. Elles se poursuivront dans le cadre du projet MAUI. De plus, les eaux de toiture du projet et d'une partie des bâtiments existants lors des petites pluies seront collectées et stockées en vue d'être réutilisées dans le process.

Les eaux et rejets liquides issus des installations sont classés en plusieurs catégories :

- ✓ Les eaux de procédé, encore appelées eaux industrielles :

Les eaux usées industrielles actuelles sont de différents types, il s'agit d'eaux polluées, à savoir :

- Les eaux de dallage (eaux de lavage des sols et équipements, eaux incendie, eaux pluviales de zones non couvertes),
- Les eaux de process (effluents aqueux de certaines opérations de synthèses, lavage des phases organiques),
- Les eaux issues de l'abattage des événements chlorés.

Actuellement, ces eaux sont soit évacuées et traitées comme déchet lorsqu'elles sont trop polluées (lavage des phases organiques), soit envoyées vers la station d'épuration de la plateforme chimique (autres effluents aqueux de process et d'abattage des événements chlorés).

Dans le cadre du projet MAUI, toutes les eaux usées issues du process et de l'installation de traitement des rejets gazeux seront traitées par adsorption sur charbon actif et par osmose inverse.

Les eaux filtrées rejoindront ensuite la station de traitement de la plateforme. Le volume d'eaux usées global rejeté vers la station de la plateforme chimique pourrait ainsi augmenter d'environ 70 000 m³/an. Toutefois, le traitement prévu permet notamment de réduire de 99% les composés organiques fluorés et les sels (nitrates et fluorures) présents dans les eaux. CHEMOURS a par ailleurs mis en place fin 2022 un autre dispositif de traitement des composés fluorés afin de traiter une partie des rejets issus des installations existantes. Au final, on estime à moins de 0,00007 µg/l la concentration dans l'Oise pour la somme des vingt substances alkylées per et poly-fluorées (PFAS) préoccupants (liste définie par la directive européenne du 16 décembre 2020 concernant la qualité de l'eau potable et transposée en droit français le 30 décembre 2022). Cette concentration peut être comparée au seuil de 0,1 µg/l fixé par la commission européenne pour l'eau potable pour la somme des 20 PFAS (et dont la transposition en droit français a eu lieu fin 2022 par décret n° 2022-1720 du 29 décembre 2022 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine).

En termes de qualité des rejets, le site CHEMOURS sera conforme aux exigences de la station de la plateforme (convention de rejet établie avec SUEZ IWT) afin que celle-ci soit elle-même conforme en termes de rejets *in fine* dans l'Oise.

Le projet génère une hausse de 70 000 m³/an du volume d'eaux usées rejeté dans la station de la plateforme. Concernant les composés fluorés les plus préoccupants présents dans l'eau, entre le traitement prévu dans le cadre du projet MAUI et les améliorations prévues sur l'existant (en cours de mise en place), l'impact du site est maîtrisé.

✓ Les eaux pluviales :

Le réseau d'eaux pluviales de la plate-forme est séparé en deux réseaux (Sud et Nord). Ces eaux ne sont pas susceptibles d'être polluées. La totalité des eaux collectées dans les réseaux Eaux Pluviales, sont collectées et contrôlées avant d'être rejeté dans l'Oise.

Les eaux pluviales dans le cadre du projet MAUI seront gérées conformément aux règles en vigueur.

✓ Les eaux domestiques (ou eaux vannes) :

Ces eaux sont évacuées vers des fosses septiques puis vers des filtres séparateurs et rejoignent ensuite le Réseau d'Eaux Pluviales Sud. Avec la hausse du personnel prévue dans le cadre du projet MAUI, les volumes d'eaux domestiques vont augmenter en proportion de la consommation d'eau potable, à savoir 2 000 m³/an.

Le projet contribue à augmenter le volumes des eaux domestiques du fait de la hausse de personnel sur le site.

III.1.2. Impact sur l'air

Quatre points existants d'émission (abattage des événements organiques, rejet au droit du chargement des matières premières, rejet au droit de l'enfutage des produits finis, rejet installations REACH) existants seront raccordés à l'installation de traitement des rejets gazeux prévue dans le cadre du projet MAUI. Cela permettra de traiter les émissions de composés organiques fluorés issues des installations existantes. Le rejet au droit du transport pneumatique des produits pulvérulents n'étant pas susceptible d'émettre de composés fluorés, il ne sera pas raccordé. Enfin, le rejet en sortie de l'abattage des événements chlorés ne sera pas raccordé au futur système de traitement mais sera équipé d'un système particulier de traitement des composés fluorés (par adsorption sur charbon actif).

Le projet MAUI comprend deux systèmes de traitement des effluents gazeux :

- L'un pour traiter les composés organiques volatiles issus du process de coulée des membranes (émissions d'éthanol et propanol essentiellement),
- L'autre pour traiter l'ensemble des autres rejets issus du process MAUI et des installations existantes raccordées.

Cette seconde installation de traitement prévue dans le cadre du projet permettra d'éliminer 99,9% des composés organiques fluorés et respectera les exigences réglementaires, notamment celles récemment (décision du 06/12/2022) fixées dans les conclusions sur les MTD du document de référence (BREF) établi par l'UE concernant les émissions atmosphériques issues de l'industrie chimique.

Le projet dispose des meilleures techniques de traitement des rejets atmosphériques adaptées aux émissions spécifiques du process, notamment les composés organiques fluorés, et sera conforme aux exigences fixées par la réglementation européenne.

III.1.3. Odeurs

Les solvants utilisés par CHEMOURS et les conditions de mise en œuvre sur le site ne sont pas susceptibles de générer des odeurs.

Les modifications projetées n'engendreront pas d'impact olfactif.

III.1.4. Sols

Les activités du site sont susceptibles de créer une pollution du sol principalement par :

- Déversement accidentel important des produits chimiques stockés ;
- Eaux d'extinction incendie non collectées.

Ces événements correspondent à des événements accidentels non permanents. Des mesures sont prises pour limiter les impacts sur le sol.

Les modifications projetées ne modifieront pas les impacts sur le sol.

III.1.5. Bruit et vibrations

Les principaux équipements ou activités susceptibles de générer des nuisances sonores ont été identifiés.

Des mesures de bruit ont été réalisées par le passé sur l'ensemble de la plate-forme.

Aucun dépassement réglementaire n'est constaté aux abords du site CHEMOURS. De plus, des mesures ont été prises pour abaisser le bruit à un niveau acceptable pour les équipements identifiés.

L'ajout de nouveaux équipements liés aux modifications prévues pour le site CHEMOURS ne générera pas de nuisances sonores pour le voisinage.

III.1.6. Trafic routier

Les approvisionnements (approvisionnement de matières premières et produits auxiliaires, et approvisionnement d'emballage destinés au conditionnement) et les expéditions du site se font uniquement par voie routière.

Le projet MAUI tend à augmenter le trafic VL et PL à destination du site CHEMOURS à raison d'environ 80 voitures par jour et 1500 camions par an en plus. Toutefois, le trafic, engendré par le site avec le projet MAUI, représente moins de 0,6 % du nombre de véhicules moyen observé sur la RD200 et moins de 0,3 % du trafic de la RD1016.

Les modifications prévues pour le site dans le cadre de la présente demande d'autorisation n'auront pas d'impact significatif sur le trafic actuel.

III.1.7. Impact visuel

Le site CHEMOURS est situé au cœur d'une plate-forme d'activités industrielles.

III.1.8. Emissions lumineuses

Les luminaires sont situés au niveau des voies d'accès internes au site et à la plate-forme industrielle. Les habitations riveraines au voisinage de la plate-forme ne sont pas concernées par les émissions lumineuses.

Les modifications prévues n'auront pas d'impact significatif sur les émissions lumineuses.

III.1.9. Impact sur les déchets

L'exploitation génère des déchets de différents types : des déchets d'emballages (valorisation), des déchets industriels banals, et des déchets industriels dangereux.

Des mesures de gestion des déchets sont en place sur le site : mesures organisationnelles (collecte sélective, gestion administrative, gestion des évolutions, etc).

Le projet pourrait contribuer à augmenter de 2 300 t/an les quantités de déchets produits à l'échelle du site, dont une grande partie (1 600 t/an) sont des sels solides halogénés issus du traitement des rejets liquides du process MAUI. Le projet augmente de 1 800 t/an la part de déchets à incinérer sans valorisation.

Le projet aura un impact maîtrisé sur le volume de déchets produit.**III.1.10. Impact sur la faune et la flore**

Les activités du site ne sont pas de nature à générer des rejets ou des modifications des équilibres naturels. De plus, le site est implanté sur une plate-forme chimique dédiée aux activités industrielles. L'étude d'incidence Natura 2000 montre que le site n'a pas d'impact sur l'environnement et les zones Natura 2000 aux alentours.

Le projet n'a pas d'impact significatif sur la faune et la flore.**III.1.11. Gestion de l'énergie**

Le fonctionnement du site implique l'utilisation d'énergies (électricité, vapeur, etc) pour la production d'eau froide, la réfrigération de locaux et la manutention des marchandises (chariots électriques ou diesel). Un suivi des consommations d'énergie est réalisé par CHEMOURS afin d'utiliser au mieux l'énergie et limiter ces consommations.

L'impact du projet concerne principalement la consommation électrique avec une hausse de 40 000 MWh/an, notamment par choix de privilégier l'électricité sur le gaz pour certains équipements de chauffage notamment. Cette électricité pouvant être « verte » (ressource renouvelable comme l'éolien ou le photovoltaïque) contrairement au gaz (ressource fossile). Les installations de traitement des rejets gazeux (oxydateur thermique) et plus particulièrement l'installation dédiée au traitement des composés organiques fluorés, consomment du gaz naturel estimé à un peu moins de 24 000 MWh/an. Les deux oxydateurs prévus dans le cadre du projet MAUI sont compatibles avec l'utilisation de l'hydrogène vert en remplacement du gaz naturel, ce qui à terme permettrait de réduire la consommation énergétique du site.

Malgré la demande supplémentaire en énergie, le projet se veut le plus indépendant possible de la consommation d'énergie fossile.**III.1.12. Impact sur le Climat**

De par son activité, le site engendre des émissions de gaz à effet de serre qui sont liées principalement aux déplacements de véhicules (camions, véhicules légers), aux consommations d'énergie, à l'utilisation de solvants sources de COV, et à l'utilisation de fluides frigorigènes dans les groupes froids.

Des mesures sont en place pour limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre. Le projet augmente également les émissions de gaz à effet de serre du fait des hausses de consommation énergétique notamment. Toutefois, il est à noter que le traitement (à 99,9%) des composés organiques fluorés émis dans les rejets atmosphériques permet de réduire l'empreinte carbone du projet. On estime ainsi que 1 177 kt (en équivalent CO₂) de GES émis à l'atmosphère, soit l'équivalent de 300 fois les émissions totales actuelles du site CHEMOURS, sont évitées grâce à ce traitement.

De plus, les produits NafionTM prévus dans le cadre du projet MAUI s'inscrivent dans le cadre du marché global de l'hydrogène vert (production et utilisation) qui a lui seul devrait permettre de diminuer de 80 gigatonnes les émissions mondiales de CO₂ d'ici 2050.

L’empreinte carbone du projet MAUI est limitée à l’échelle du site CHEMOURS et largement bénéfique à l’échelle élargie du marché de l’hydrogène vert.

III.1.13. Démarche intégrée d’évaluation du risque sanitaire

Les polluants émis par le site CHEMOURS (installations existantes et projet MAUI) sont majoritairement des polluants gazeux non bioaccumulables. Pour ces polluants, la principale voie d’exposition des populations est l’exposition par inhalation.

Pour cette voie, la quasi-totalité des composés organiques volatiles et des composés chlorés émis par les installations existantes ont été étudiés, ainsi que les poussières émises au droit du transport pneumatique des produits pulvérulents. Pour le projet MAUI, toutes les substances émises à l’exception du propanol, de l’éthène (non traceurs du risque) et du fluor (moins de 0,001% des émissions) ont été étudiées. Il en ressort que l’exposition par inhalation aux substances rejetées par le site CHEMOURS ne présente pas de risques d’effets systémiques (non cancérigènes) pour la santé des riverains. Aucune des substances étudiées ne dispose de valeurs toxicologiques de référence pour les effets cancérigènes. Il est à noter que le tétrafluoroéthylène est classé cancérigène catégorie 1 mais, en l’absence de valeur toxicologique de référence, n’a pas pu faire l’objet d’évaluation. Les concentrations maximales modélisées dans l’environnement sont de 0,002 µg/m³.

Une partie des émissions du site CHEMOURS et du projet MAUI concerne des composés organiques fluorés bioaccumulables dont certains disposent de valeurs toxicologiques de référence (VTR). Il s’agit notamment de substances alkylées per ou polyfluorées (PFAS). Pour ces substances disposant de VTR, une évaluation des risques sanitaires par ingestion de sol et produits cultivés, ainsi que par ingestion d’eau et de poissons a été réalisée. L’évaluation conclut à l’absence du risque en l’état actuel des connaissances (actualisation des VTR, etc).

Au final, l’étude des risques sanitaires conclut à l’absence de risques sanitaires pour l’ensemble des voies d’exposition, en l’état des connaissances actuelles notamment sur les substances per-et polyfluorées préoccupantes.

D’après les premières données disponibles dans l’air et l’eau, la qualité de l’air globale sur la zone d’étude est plutôt bonne, ainsi que celle de l’eau de l’Oise. Concernant les substances alkylées per et poly-fluorées, l’impact de la plateforme sur les niveaux mesurés dans l’eau est net sans que ces valeurs ne dépassent les valeurs guides actuellement disponibles. Une étude plus détaillée (Interprétation de l’Etat des Milieux) comportant des prélèvements et analyses dans les compartiments Air, Eau et Sol a été réalisée. Elle conclut à une dégradation de certains milieux (en comparaison d’un point défini comme point témoin) : dégradation de l’air vis-à-vis du toluène (au droit de la plateforme uniquement) et dégradation des sols vis-à-vis des PFAS. Les analyses et prélèvements réalisés dans l’eau de l’Oise ne mettent pas en évidence de dégradation du milieu. Les concentrations relevées en toluène dans l’air (plateforme) et en PFAS dans les sols restent compatibles avec les usages (travailleurs et habitations). Elles sont inférieures aux valeurs guides lorsqu’elles existent (cas du toluène) ou ne conduisent pas à des risques sanitaires (risque par ingestion directe de sol évalué pour les PFAS).

III.1.14. Effets cumulés du projet avec d'autres projets

Deux autres projets connus sont prévus sur la commune de Villers Saint-Paul :

- L'augmentation de capacité de production de la fonderie TG GRISET avec l'ajout de trois nouvelles lignes de coulée de cuivre,
- La modernisation et l'augmentation de capacité du Centre de Valorisation Energétique (CVE) des déchets ménagers assimilés de Villers-Saint-Paul appartenant au Syndicat Mixte du département de l'Oise (SMDO).

Les effets cumulés des trois projets concernent principalement les effets sur la qualité de l'air et le climat. Toutefois, comme vu précédemment, l'empreinte carbone du projet MAUI dans le cadre du marché de l'hydrogène à l'échelle mondiale compense largement les impacts locaux des émissions de gaz à effet de serre. De plus, toutes les mesures sont prises par CHEMOURS pour limiter l'utilisation des ressources fossiles (gaz).

Concernant la qualité de l'air et la santé, les trois sites sont susceptibles d'émettre des polluants persistants dans l'environnement et de nature à porter à atteinte à la salubrité publique : les dioxines pour TG GRISET et le CVE, et les composés organiques fluorés pour CHEMOURS. Des milieux vulnérables sont mis en évidence et nécessitent une surveillance accrue des milieux concernés. Des mesures de réduction des émissions doivent être mises en place sur le site TG GRISET, à l'instar de CHEMOURS qui prévoit des dispositifs de traitement capables de traiter les composés organiques fluorés présents dans ses effluents gazeux et aqueux.

Des effets cumulés entre les trois projet (TG GRISET, SMDO et CHEMOURS) sont possibles mais toutes les mesures d'évitement (marché de l'hydrogène dans lequel s'inscrit le projet MAUI) et de réduction (traitement des émissions) sont mises en œuvre par CHEMOURS pour limiter au strict minimum ces effets.

III.2. Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes

Plan local d'urbanisme

L'occupation des installations actuelles et futures de CHEMOURS est compatible avec les règles d'urbanisme. Seule la hauteur de certains équipements techniques (ex : scrubber) dépasse pour certains la hauteur maximale autorisée de 20 m. Le PLU est en cours d'actualisation afin de préciser la liste des équipements industriels (hors structure des bâtiments) autorisés à dépasser la hauteur maximale de 20 m. Cette actualisation est prévue avant l'obtention du permis de construire de CHEMOURS.

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois

Le site CHEMOURS est compatible avec les grands principes du SCOT.

Plan de Protection de l'Atmosphère de Creil

Le site CHEMOURS est compatible avec les huit mesures du PPA de Creil.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Le site CHEMOURS est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.

Schéma d'Aménagement de Gestion de la Brèche

Le site CHEMOURS est compatible avec les grands enjeux du SAGE.

Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du Bassin Seine-Normandie

Le projet CHEMOURS est en conformité avec les grands objectifs du PGRI.

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Le site CHEMOURS est compatible avec les grandes orientations du PRPGD des Hauts-de-France.

Plan de prévention des risques naturels et technologiques

Le site et les modifications prévues dans le cadre du présent rapport sont conformes au PPRI applicable.

Le projet lié à la présente demande d'autorisation est conforme au PPRT de la plate-forme.

III.3. Cout des mesures en faveur de l'environnement

Presque un tiers du cout total des investissements de la société CHEMOURS dans le projet MAUI est dédié aux dépenses en faveur de l'environnement (traitement de l'air et de l'eau), ce qui représente un montant total d'environ 67 millions d'euros.

III.4. Conformité aux Meilleures Techniques Disponibles

L'analyse de la conformité du projet MAUI vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles définies dans les documents BREF (Best Reference) établis par l'UE dans le cadre de la réglementation relatives aux émissions industrielles a été réalisée. Les BREF ou conclusions sur les MTD de ces BREF suivants ont été analysés :

- BREF WGC – Gestion et traitement des effluents gazeux dans l'industrie chimique
- BREF CWW - Gestion des eaux et des gaz résiduels dans l'industrie chimique
- BREF OFC - Chimie fine organique
- BREF POL - Polymères
- BREF SIC - Chimie inorganique de spécialités
- BREF STS - Traitement de surface utilisant des solvants
- BREF ICS - Systèmes de refroidissement industriel
- BREF EFS - Emissions dues au stockage des matières dangereuses ou en vrac
- BREF ROM - Principes généraux de surveillance
- BREF ENE – Efficacité énergétique
- BREF ECM – Aspects économiques et effets multienjeux